



Comment dans la complexité, assurer et concilier l'intérêt individuel et collectif ?

25 septembre 2015

Présentation de la situation

En tant que professionnels intervenant dans le cadre d'un foyer éducatif accueillant des adolescents en grande difficulté, nous sommes de plus en plus souvent confrontés à des problématiques relevant de soins psychiques qui devraient être soutenus. Au sein de la structure nous n'avons ni les supports techniques ni les compétences professionnelles pour promouvoir ces soins indispensables. Notre désarroi se trouve encore accentué car nous percevons bien souvent une certaine connivence dans le monde de la santé, des hôpitaux et des praticiens spécialisés, l'ensemble de ces acteurs donnant l'impression de se retrancher derrière la notion de secret médical.

De fait, certains adolescents que nous prenons en charge bénéficient, en parallèle, d'une reconnaissance de handicap via la MDPH (maison départementale de la personne handicapée) et devraient relever, prioritairement, d'un accueil dans le cadre d'une structure spécifique au champ du handicap.

Ces adolescents se singularisent par des trajectoires de vie particulièrement lourdes avec un cumul de difficultés qui dépasse bien souvent la seule sphère des problématiques éducatives repérées en protection de l'enfance.

Face à tant de maux, nous nous trouvons, maintes fois, au sein du foyer, dans un contexte limite, peu à même d'apporter les réponses les plus appropriées. De fait, nous sommes parfois démunis et confrontés à notre propre impuissance alors que nous souhaiterions pouvoir construire nos pratiques professionnelles en conciliant les notions de secret médical et d'accompagnement éducatif sous réserve de s'accorder un espace de réflexion commun promoteur d'un secret professionnel partagé. A défaut, nous avons l'impression forte de n'être qu'un point de chute peu propice à construire un avenir pour des jeunes considérés comme des « patates chaudes ». Ces garçons, développant des profils atypiques qui ne correspondent à aucun dispositif préétabli, sont souvent « qualifiés d'incassables ».

Dès lors, nous nous interrogeons :

- Comment concilier le principe même de l'intérêt individuel avec la notion de projet individualisé mis en œuvre avec chaque jeune dès lors que ces derniers souffrent de troubles psychiatriques ?
- Comment, dans la complexité, assurer l'intérêt collectif, voire, la sécurité au sein de la structure ?



Au-delà de ces deux interrogations, comment promouvoir une action éducative dans « les murs », qui soit respectueuse de chacun et du groupe, à partir de principes éthiques partagés et d'une pratique déontologique alors même que tous les professionnels au sein de l'établissement non ni les mêmes formations initiales ni les mêmes niveaux de connaissance ?

Comment pouvons-nous dans ce cadre et au regard des contraintes inhérentes à la vie dans l'établissement, en nous démarquant de l'utilisation toujours possible d'un droit de réserve pour ne pas dire de retrait, instaurer une culture de l'éthique qui tiendrait compte du secret professionnel mais rattaché au plus près de la notion d'informations partagées dans l'intérêt du mineur ?

Faute de réponse, certains professionnels manifestent leur difficulté au risque d'être « catalogué d'incompétent », d'autres développent des stratégies qui les amènent à « souffrir en silence » au risque de basculer à l'opposé de toute référence éthique, dans la violence.

Synthèses des débats

Le comité éthique de l'Association est sollicité par un éducateur œuvrant dans un foyer accueillant des adolescents. Le professionnel expose la situation de certains jeunes qui relèvent à la fois des mesures mises en œuvre

dans le champ de la protection de l'enfance tout en bénéficiant parallèlement d'une reconnaissance de handicap par la MDPH.

La problématique d'un garçon de 16 ans est présentée. Il s'agit d'un mineur en grand souffrance et en grande difficulté qui, par le développement de divers troubles, vient interroger les capacités mobilisatrices des professionnels et les assises du foyer en tant qu'institution.

Les premiers échanges invitent à une mise en mots à partir d'une tentative de recomposition du parcours institutionnel et de l'histoire de vie de cet adolescent. A travers l'exposé, il s'agit, pour les professionnels, d'énoncer, voire de dénoncer, ce qui fait barrage dans leur pratique en évoquant la question du secret médical perçu selon les places occupées comme un obstacle à la compréhension ou un bouclier de protection. Pour les éducateurs il est, ici, question de la difficulté à nommer ce qui relève, peu ou prou, d'une problématique psychiatrique qui, à leur yeux, vient s'imposer de façon d'autant plus incontournable qu'elle dépasse le registre des références socio-éducatives habituelles.

Dès lors, sont sous-tendues les interrogations suivantes : comment travailler ensemble, comment construire une collégialité des compétences, comment les uns et les autres s'en sortent-ils entre flexibilité, incompréhension, sentiment d'étrangeté,



rigidité, refus de voir, recours à un droit de réserve ou réponse frontale à une perception de l'inacceptable en ne trouvant d'autres recours que la violence ?

«À quoi je sers» ou «qu'est-ce que je serre ?» Dans le fond, la situation du jeune renvoie aux éducateurs et à l'institution des questions fondamentales, « à quoi je sers » ou « qu'est-ce que je serre » ?

«Il s'agit de penser la rencontre avec un autre» Ici, les professionnels, comme tout homme, se trouvent bousculés, émus, abasourdis, face à une souffrance qu'ils ne comprennent pas et qui peut, après un premier mouvement de compassion, inciter au rejet. Dans un tel contexte les éducateurs et l'ensemble des adultes au sein du foyer se trouvent rapidement confrontés à un insupportable qui vient remettre en cause leur sécurité et l'identité de chacun.

«Comment rester respectueux de l'autre et faire valoir malgré les crises et les troubles, sa dignité ?» Ainsi, nous percevons que la question soulevée mérite d'être dégagée de la stricte référence au secret médical qui, derrière des apparences de rassurance, apparaît bien limitative. Il en est de même de l'évocation qui vise à savoir si le jeune devrait, prioritairement, relever d'une institution du champ du handicap, de

la protection de l'enfance ou d'un centre éducatif qui aurait pour particularité d'être renforcé ou fermé. Il s'agit, en l'état, de penser la rencontre avec un autre, un autre perdu dans un contexte institutionnel qui a pour vocation d'être protecteur pour lui-même, le groupe et les professionnels.

Il est, dès lors, intéressant de s'arrêter sur ce qui fait obstacle à l'émergence d'une relation structurante alors qu'en parallèle est reconnu et apprécié l'important seuil de tolérance des autres jeunes du foyer face à cet adolescent. Comment proposer un accompagnement adapté dans un contexte où les évolutions demeurent aléatoires, comment rester respectueux de l'autre et faire valoir malgré les crises et les troubles, sa dignité ?

En d'autres termes, comment lui permettre de s'humaniser alors qu'il nous renvoie une forme de monstruosité qui, à la fois, nous dérange, nous habite et nous dépasse ?

La tolérance, même relative, exprimée par ses pairs, nous invite à reformuler la question centrale que nous résumerons comme suit : « que faire de ce jeune » pour la positiver en envisageant un renversement de posture pour proposer, « que faire avec ce jeune » ? Ce mouvement, plus facile à dire qu'à faire, invite à le relier, lui qui de tout temps, aura manqué de mise en lien ou qui a échoué à toute tentative de mise en lien, se trouvant acculé à reproduire un cercle infernal d'échecs aboutissant à annihiler



«Lui proposer une enveloppe contenant qui vienne prendre en compte un besoin de protection dont lui-même ne perçoit pas la nécessité»

le Foyer qui l'accompagne ...) que par ceux qui auraient pu contribuer à l'inscrire dans une famille, une filiation, une histoire ?

Au quotidien, il importe de tout faire pour lui proposer une « enveloppe contenant » qui vienne prendre en compte un besoin de protection dont lui-même ne perçoit pas la nécessité. Pour les éducateurs référents, il s'agit, au sein du foyer, d'établir une relation de confiance correspondant à un début de reconnaissance en postulant que le garçon pourra, quelque peu, s'en saisir. Si un tel projet peut paraître modeste, il s'agit en fait d'une vaste ambition portée par des professionnels plus soigneurs que soignants face à un adolescent qui ne peut s'autoriser à investir un projet perçu comme trop déstabilisant. Cet adolescent, à ce jour, laisse à penser qu'il ne peut être reconnu que par des attaches

«Quoi de plus noble et de plus respectable que d'accepter nos propres limites et d'y travailler ?»

toute perspective de considération. De fait, il apparaît davantage reconnu par les institutions (la loi qu'il enfreint, la justice qui le contraint, la MDPH qui devrait l'orienter, qui situe dans l'environnement de la rue. Par sa posture et la mise en scène de certains troubles, il vient déstabiliser les professionnels qui

tendent, à bout de bras, de le maintenir inscrit dans une forme de socialisation. Faute de lisibilité et de résultat, ces derniers, par la force des choses, tâtonnent sans plus savoir qu'elle proposition mettre en œuvre.

Nous avons l'habitude de qualifier et catégoriser les attitudes et les comportements à partir de références communes mais voilà que ce mineur est identifié comme étant incasable, interpellant nos institutions en termes de limite de l'acceptable. Il nous conduit à nous confronter à ce qui nous est intolérable, mais que nous découvrons là, la face longtemps cachée du rejet. Il est, dès lors question à minima, d'une double impossibilité d'acceptation : celle du jeune qui demeure dans le déni de ses troubles et celle des professionnels qui évoquent un adolescent dangereux pour lui-même et pour les autres, capable à tous moments de « monter dans les tours », laissant l'éducateur seul et démuné. Du coup, certains professionnels évoquent le fait de souffrir en silence, de ne pas y arriver ou d'évoquer une possible rupture « ou c'est lui, ou c'est moi » !

Quoi de plus noble et de plus respectable que d'accepter nos propres limites ainsi que d'y travailler ? Dans le métier d'éducateur, chacun prend appui, en priorité, sur sa propre personnalité qui est à la fois frein et ressort. Le soutien d'une équipe et la confrontation des points de vue avec l'ensemble des partenaires n'est pas vaine pour relativiser les actions mises en œuvre et leurs résultats.



Par rapport à cette situation, il n'est pas tant question de s'interroger sur ce qui a été fait, défait ou insuffisamment fait par la MDPH et la justice, la psychiatrie, le foyer et les services sociaux en général que de réfléchir aux modes de soutien que nous pouvons promouvoir pour venir en aide à un jeune qui nous apparaît comme grandissant « sans domicile fixe psychique », sans assise identitaire, sans avoir connu, dans son parcours, des adultes sur qui prendre appui pour avancer. Face à de telles situations de mineurs ayant vécu sans pouvoir tricoter leur propre histoire, toutes les issues envisagées demeurent bien souvent des réponses insuffisantes.

Si la situation présentée est par bien des aspects exemplaire, elle n'est pas unique. Nous noterons que ce jeune qui est perçu comme pouvant, à tout instant, se perdre ou se noyer

« Intercéder pour une collaboraton active, multi-institutionnelle et pluridisciplinaires afin d'éviter que la trame de tissus humains tendue auprès de ces jeunes ne cède »

Face à de tels adolescents les équipes évoquent l'épuisement, le découragement, l'usure comme l'on parle d'un tissu qui aurait été trop longtemps mis en tension et finit par

être chiffonné, abimé, sans possibilité d'en reprendre les coutures. A ce stade, il n'y a pas de solution exclusive mais la nécessité d'intercéder pour une collaboration active, multi-institutionnelle et pluridisciplinaire afin d'éviter que la trame de tissus humains tendue auprès de ce jeune ne cède. Il s'agit là, en quelque sorte, de parvenir à resserrer les liens sans étouffer la fibre afin que les dispositifs déployés viennent comme une couverture permettre à ces adolescents de profiter d'une chaleur humaine et de celle d'un foyer au sens étymologique et par extension d'un lieu où l'idée de partage devient possible.

Ce travail nous convie à la modestie. Nous demeurons des hommes limités et nous ne sommes pas à l'abri de déconvenues. Si chacun s'échine à construire ses propres outils, il n'échappe à personne que ces derniers doivent concilier à la fois une tentative de protection et de sécurité et une volonté de progression. Le but poursuivi étant d'offrir une perspective de dés-enfermement pour augurer une dynamique de réengagement de la relation à l'autre. Pour ce faire, il s'avère indispensable de promouvoir un possible décryptage de nos positions et valeurs en poursuivant inlassablement notre réflexion entre convictions et responsabilités pour réensemencer nos pratiques éducatives et retrouver sens.

Compte rendu réalisé par Jean Dumel